

## FICHE DE POSTE

### SERVICE NATIONAL UNIVERSEL - SEJOUR DE COHESION - MAINE-ET-LOIRE

## CADRE DE COMPAGNIE SNU

### Contexte de la mission :

Dates : **du 11 au 24 juin 2022 et/ou du 2 au 15 juillet 2022**

Public accueilli : Entre 112 et 182 jeunes de 15 à 17 ans ayant terminé leur année de troisième par centre

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes et le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se déclinera en 4 phases successives :

- Une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- Un séjour de cohésion de 12 jours, obligatoire, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ; la présente fiche de poste correspond à l'encadrement de ce séjour,
- Une mission d'intérêt général, **obligatoire**, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 30 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariats existants (service civique notamment).

L'encadrement du séjour de cohésion pour un centre de 182 jeunes et plus compte :

- une direction composée de : 1 chef(fe) de centre, 1 adjoint(e) encadrement, 1 adjoint(e) éducatif
- une équipe de soutien : 1 référent(e) sport et cohésion, 1 intendant(e), 1 infirmier(e)
- des cadres intermédiaires : **4 capitaines de compagnie** (responsables pédagogiques) et 4 adjoint(e)s au capitaine de compagnie supervisant 48 volontaires (4 maisonnées de 12) et 4 tuteurs animateurs,
- 16 cadres de proximité : tuteurs de maisonnée de 10 à 12 volontaires

### A – Responsabilités particulières :

Les capitaines de compagnie et leurs adjoints bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'Education populaire, soit dans l'Education nationale soit dans les armées. Ils fédèrent l'action des tuteurs, avec lesquels ils sont en lien permanent, et atteignent une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Leurs responsabilités s'exercent dans quatre domaines principaux :

1. Le pilotage d'un groupe de 50 jeunes et leur encadrement (tuteurs) :
  - faire respecter le règlement intérieur,
  - appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif,
  - participer à l'encadrement des activités,
  - assurer le dialogue avec l'équipe de direction,
  - identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou tensions,
  - organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit.
  
2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté :
  - aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne,
  - participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté
  
3. Développer le sens du service et de la solidarité :
  - aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer le goût pour l'engagement, à rejoindre une association,
  - s'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers,
  - avec le concours des tuteurs de maisonnées, développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et créer une ambiance de respect mutuel,
  - créer avec les autres encadrants des autres maisonnées et compagnies, un esprit citoyen lors de ce stage de cohésion.
  
4. Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation :
  - en fonction de ses compétences (expérience ou formation), le cadre de compagnie (et tous les cadres du niveau intermédiaire) participent ponctuellement à la formation des volontaires.

## **B – Expérience et formation spécifique :**

1. Connaissances :
  - \* Bases de psychologie de l'adolescent
  - \* Règles permettant d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
  - \* Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux, gestion des crises,
  - \* Formation BAFA/ BAFD ou équivalente.
  
2. Compétences :
  - \* Sens des relations humaines
  - \* Capacité au leadership et maîtrise de soi,
  - \* Sens de l'initiative,
  - \* Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse, soit dans les armées, l'Education nationale ou les associations de jeunesse,
  - \* Compétences spécifiques acquises au travers d'expériences bénévoles dans divers champs d'activités : sport, animation socioculturelle, assistance sanitaire, humanitaire...
  - \* Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement

Il est nécessaire de compter une expérience effective d'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'Education nationale ou les associations de jeunesse.

Le candidat s'engage à suivre en présence continue une formation dont les modalités seront présentées lors des entretiens.

## **C – Conditions particulières d'exercice**

**Vacations en contrat d'engagement éducatif sur la base de 91.90€ brut /jour sur la base de 24 jours comprenant les journées de formation, de réunions, de repos compensateur, de retex et de séjour.**

Tenue obligatoire pour l'encadrement.

Obligation de présence 24h/24 pendant le séjour de cohésion.

**Documents à adresser à : [SDJES49-snu@ac-nantes.fr](mailto:SDJES49-snu@ac-nantes.fr)**

**Date limite de réception des candidatures : le 18 mars 2022**

***Attention, les candidatures dont les dossiers seraient incomplets ne seront pas prises en compte.***